



# PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## CABINET – SIRACEDPC - bureau de la planification et de la gestion des crises

\* \* \* \*

### Projet de plan particulier d'intervention (PPI) de la zone industrialo-portuaire de Rouen

\* \* \* \*

## AVIS AU PUBLIC

Le plan particulier d'intervention (PPI) est une annexe spécifique du dispositif ORSEC qui vise à protéger la population, l'environnement et les biens contre les risques liés à l'existence ou au fonctionnement d'ouvrages ou d'installations dont l'emprise est localisée et fixe.

Le PPI est un plan d'urgence de réponse en cas d'accident ayant des répercussions potentielles à l'extérieur des sites précités.

Par arrêté préfectoral, une consultation publique du projet de plan particulier d'intervention de la zone industrialo-portuaire de Rouen, sera ouverte du 10 mars au 10 avril 2025.

Pendant cette période, le projet de plan sera déposé dans les mairies mentionnées ci-dessous et à la préfecture de la Seine-Maritime où le public pourra le consulter aux jours et heures d'ouverture des bureaux :

<b>MAIRIES</b>	<b>JOURS ET HEURES DE CONSULTATION</b>
Amfreville-la-Mi-Voie	Lundi, mardi, jeudi 8h30-17h / mercredi 8h30-12 / vendredi 8h30-16h30
Anneville-Ambourville	Lundi 17h00h-19h00 / du mardi au vendredi 9h00-12h00
Bardouville	Lundi, mardi et jeudi 9h-11h30 et 14h00-16h00 / vendredi 9h00-11h30
Belbeuf	Du lundi au samedi de 8h30 à 12h00
Bihorel	Du lundi au jeudi 8h30-12h30 et 13h30-17h00 / vendredi 8h30-12h30 et 13h30-16h30
Bois-Guillaume	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Bonsecours	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 / samedi 10h-12h
Canteleu	Lundi, jeudi et vendredi 8h30-12h00 et 14h00-17h00 / mardi 8h30-12h00 et 14h00-18h00 / mercredi 8h30-17h00
Déville-lès-Rouen	Du lundi au jeudi 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 / vendredi 8h30-16h30
Grand-Couronne	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Hautot-sur-Seine	Lundi et jeudi de 16h30 à 18h00 / mardi de 8h30 à 10h30
Hénouville	Lundi 15h30-18h45 / mercredi 9h30-11h30 / vendredi 15h30-17h45
La Vaupalière	Lundi, jeudi et samedi 9h00-12h00 / mardi et vendredi 13h30-17h30
Le Grand-Quevilly	Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 / vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
Le Mesnil-Esnard	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h15 à 17h00 / samedi de 9h00 à 12h00
Le Petit-Quevilly	Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 / vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
Maromme	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
Mauny	Jeudi de 16h00 à 18h00 / Samedi de 10h00 à 12h00
Mont-Saint-Aignan	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Montigny	Mardi et jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 / samedi de 9h30 à 11h30
Moulineaux	Lundi et Vendredi de 13h30 à 18h00 / mardi et vendredi de 13h30 à 18h30
Notre-Dame-de-Bondeville	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
Oissel	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h15 à 17h00 / samedi de 9h00 à 12h00
Petit-Couronne	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Quevillon	Lundi, mardi, jeudi et vendredi 13h30-18h00 / Mercredi 9h00-12h00
Rouen	Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 17h00 / Jeudi de 13h00 à 17h00
Sahurs	Lundi, mercredi et vendredi de 14h00 à 18h00
Saint-Etienne-du-Rouvray	Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 / samedi de 9h00 à 12h00
Saint-Jean-du-Cardonay	Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 18h00 / samedi de 9h00 à 12h00

Préfecture de la Seine-Maritime	Du lundi au vendredi de 9h15 à 11h30 et de 13h30 à 15h45
------------------------------------	---

Un registre destiné à recevoir les observations du public y sera également ouvert pendant la même période.

Le présent avis sera affiché dans chaque lieu de mise à disposition ci-dessus mentionnés.